La démocratie française, ses institutions et ses acteurs

A. Les institutions permettent une application des principes démocratiques

- 1. La France est une démocratie dont les principes sont définis dans la Constitution de 1958. La V^e République respecte le principe de séparation des pouvoirs (législatif, exécutif et judiciaire).
- 2. La France est une démocratie représentative. Le peuple souverain délègue son pouvoir à ses représentants par l'exercice du droit de vote et donne son avis lors de référendums. Ainsi, les élus de la Nation, comme les maires ou les députés, concourent à l'expression de la démocratie. Avec le processus de décentralisation, les collectivités territoriales ont plus de pouvoir pour la gestion à l'échelle locale.
- 3. La vie politique dépasse aujourd'hui le seul cadre de l'État avec l'intégration dans la loi française de traités européens et internationaux (exemple : la loi climat) mais cela doit toujours être en conformité avec la Constitution.

B. Les médias, des acteurs essentiels de la démocratie

- 1. Considérés comme le quatrième pouvoir, les médias sont régulièrement remis en question. Par leur **pluralité**, ils reflètent la diversité de l'**opinion publiqu**e, contribuent à la **liberté d'expression** et garantissent ainsi la démocratie.
- 2. Avec l'avènement de la communication de masse, chaque individu peut publier ses opinions sans limites par l'intermédiaire des **réseaux sociaux** et des sites internet. Certaines informations peuvent être peu fiables ou erronées (fake news). Il convient de garder un **esprit critique** et de **vérifier ses sources**.

